

# Formation professionnelle

Organisme de formation,  
l'Association Soins Palliatifs de Toulouse propose un programme  
dédié aux soignants et aux personnes prenant soin des malades  
en soins palliatifs, en institution ou à domicile.



1<sup>er</sup> semestre 2019



40 rue du Rempart Saint-Étienne - 31004 Toulouse cedex 6  
05 61 12 43 43 - formation-pro@asp-toulouse.fr - www.asp-toulouse.fr



**17 avril 2019** (Autres dates sur demande)

# DIRECTIVES ANTICIPEES, PERSONNE DE CONFIANCE

Présentation de la loi et de son évolution dans la prise de décision collégiale

*La Loi Claeys-Leonetti sur la fin de vie, a renforcé les droits en matière de respect de la volonté des personnes malades. D'une part, la mission de la personne de confiance a été élargie. D'autre part, le législateur a proposé la possibilité d'écrire des Directives Anticipées, portant sur les volontés des personnes malades.*

## OBJECTIF

- Connaître le cadre législatif
- Evaluer les difficultés rencontrées
- Créer les conditions de confiance dans l'alliance thérapeutique
- Evaluer les pratiques professionnelles (Le recueil des volontés du patient se fait-il dans le respect du secret professionnel ? La désignation de la Personne de Confiance et le recueil des Directives Anticipées : qui peut en parler et à quel moment?)

## CONTENU

- Evaluation de la connaissance du cadre légal (droit des malades) par les participants
- Présentation de la loi Claeys-Leonetti
- Clarification des termes: secret médical/professionnel, Directives Anticipées, Personne de Confiance, mandat de protection future, soins palliatifs, sédation, euthanasie
- Réflexion sur la place des DA et de la PC en discussion collégiale dans différentes situations cliniques (patient en capacité ou pas, cas de Directives Anticipées non appropriées, influence de l'entourage, décision de sédation après LATA (limitation et arrêt de(s) thérapeutique(s) active(s))

## PUBLIC

MEDECIN, PHARMACIEN,  
IDE, AIDE-SOIGNANTE,  
PSYCHOLOGUE,  
TRAVAILLEUR SOCIAL,  
AUTRES PROFESSIONNELS  
DE SANTE, PERSONNEL  
EN EHPAD, BENEVOLE,  
MEMBRE DE COMMISSION  
DES USAGERS

## DUREE

1 JOUR

## TARIF

A titre individuel : 250€  
Au titre de la formation continue :  
1ère inscription : 250€  
2ème inscription : 200€  
A partir de 3ème inscription : 150 €

Session intra : 1 000€

## INTERVENANTS

MEDECIN  
AVOCAT

DPC n°56641900009

## EVALUATION

Questionnaire avant-après

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Atelier des pratiques cliniques  
à partir de situations de  
patients

## VALIDATION

Attestation  
de fin de formation

## INFORMATIONS

formation-pro@asp-toulouse.fr